

# Les mesures de protection à respecter

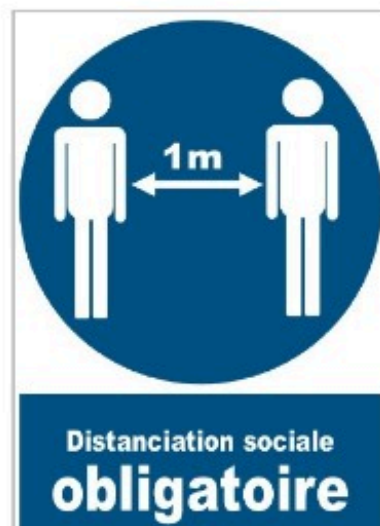


La commune est classée en état d'urgence sanitaire, des mesures spécifiques conformes aux prescriptions gouvernementales ont été mises en place. Si la situation venait à évoluer, elles pourraient être modifiées.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES A LA REPRISE SPORTIVE ET A LA VIE ASSOCIATIVE



*Sauf pendant la pratique sportive*



*Arriver en tenue de sport avec sa réserve d'eau et ne manipuler que son propre matériel ou celui fourni par l'éducateur.*



*L'accès aux toilettes étant autorisé, les usagers doivent désinfecter après leur passage (poignets, robinets, chasse d'eau...)*



*Lavage des mains obligatoire*



*Les vestiaires restent fermés et non utilisables.*

